



71^e ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Point de l'ordre du jour provisoire :

11.7 Préparation de la Troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui doit avoir lieu en 2018

Mai 2018

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer au nom du Conseil international des infirmières, le CII, et de plus de 20 millions d'infirmières et d'infirmiers dans le monde.

La main-d'oeuvre de santé peut apporter une contribution majeure à la promotion de la santé, à la prévention et à la maîtrise des maladies non transmissibles. Elle doit donc jouer un rôle central dans toute stratégie contre les maladies non transmissibles. Plus de 40 millions de professionnels de santé peuvent mettre leur formation, leurs compétences et leur engagement à contribution pour aider à combler l'écart entre, d'une part, les grandes ambitions des stratégies de lutte contre les maladies non transmissibles et, d'autre part, l'action sur le terrain pour obtenir des résultats.

Les infirmières assument de plus en plus souvent la gestion des maladies non transmissibles et prodiguent des services de grande qualité, accessibles et d'un bon rapport coût-efficacité. Les infirmières jouent un rôle encore plus important en profitant de toutes les occasions et de tous leurs contacts avec la population pour promouvoir la santé et prévenir et dépister rapidement les maladies. Ancrées au plan local, les infirmières peuvent collaborer avec leurs communautés pour améliorer la santé et rendre les agents de santé communautaire plus efficaces en assurant leur soutien et leur supervision et en servant de point de référence.

Le fait de reconnaître l'importance de la main-d'oeuvre infirmière, de la mobiliser et de lui consacrer des investissements entraînera des changements réels et durables. C'est pourquoi nous appelons les États Membres à :

- Investir dans une formation universitaire de qualité, au niveau des premier et deuxième cycles, ainsi que dans la formation continue, pour faciliter des interventions améliorées.
- Donner aux infirmières les moyens de travailler dans toute l'étendue de leur domaine de pratique et soutenir la création de rôles infirmiers avancés et spécialisés. Cela pourrait nécessiter de moderniser les cadres de réglementation, afin que les infirmières disposent d'une plus grande autorité en matière de prise de décision.
- Inclure des chefs de file de la profession infirmière dans les politiques de haut niveau et dans les décisions relatives à la planification, et renforcer leur contribution dans ces domaines. Cela comprend la nomination d'infirmières à des postes à responsabilité au sein du système de santé.
- Assurer la disponibilité des outils appropriés et nécessaires pour le diagnostic et le traitement.

Nous appelons les États Membres à faire en sorte que la main-d'oeuvre en santé soit intégrée, en tant que composante essentielle, dans les Stratégies de l'OMS et des Nations Unies en matière de prévention et de maîtrise des maladies non transmissibles.

Merci de votre attention.

ICN • CIE • CII

3, place Jean-Marteau, 1201 Genève- Suisse - Tel.: +41 22 908 01 00

Fax: +41 22 908 01 01 - e-mail: icn@icn.ch - web: www.icn.ch